

TB/HM  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

PORTO-NOVO, le 8 NOVEMBRE 1961

N° 343 /PR/MAID.

(D)ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
-----

SOMMAIRE:  
Nominations  
-----

(L)E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-  
tution de la République du Dahomey ;  
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste  
des emplois Supérieurs de la République du Dahomey  
dont la nomination des titulaires est faite par le  
Président de la République, le Conseil des Ministres  
étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

(D)E C R E T E:  
-----

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.

ID.

PT.

AG.

TRESOR.

INFO-RADIO.

CF.

SF.

FP.

C.D.

R. NORD-O.

S/P DJOUGOU.

S/P NATITINGOU.

INTERESSES.

DP.

I  
I  
4  
I  
4  
I6  
I  
I  
I  
I  
5  
I  
I  
I  
I  
I  
2  
2

ARTICLE 1er.- Mr. TOHOUEYOU Samuel, Adjoint au Sous-Préfet de  
Natitingou, est nommé Sous-Préfet par intérim de cette Circons-  
cription en remplacement de Mr. ROSIER SULLY Albert qui reçoit  
une autre affectation.

ARTICLE 2.- Mr. ROSIER SULLY Albert, attaché de la France  
d'Outre-Mer, précédemment Sous-Préfet de Natitingou, est nommé  
Sous-Préfet de Djougou.

ARTICLE 3.- La présent décret, qui aura effet à compter de la  
date de prise de service des intéressés sera enregistré, pu-  
blié et communiqué partout où besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par Le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense,

M. AROUNA

H. M A G A .